



---

## Commission économique pour l'Europe

Comité du développement urbain, du logement  
et de l'aménagement du territoire

### Quatre-vingt-quatrième session

Genève, 4-6 octobre 2023

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-quatrième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 4 octobre 2023,  
à 10 heures, dans la salle Tempus

### I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les conclusions du troisième Forum des maires et les recommandations correspondantes.
3. Suite donnée à l'adoption de la Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine.
4. Point sur l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile ».
5. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité :
  - a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies et à la Commission économique pour l'Europe ;
  - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
6. Examen de l'exécution des programmes de travail pour 2022 et 2023 :
  - a) Exécution de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ;
  - b) Renforcer la résilience des villes au moyen de plans d'action, de solutions fondées sur la nature et de financements verts et innovants ;
  - c) Examens locaux volontaires : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local ;
  - d) Activités du réseau des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables ;



- e) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie ;
  - f) Logements abordables, neutres en carbone et économes en énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe ;
  - g) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire ;
  - h) Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.
7. Point sur les activités de coopération technique.
  8. Programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2025.
  9. Élection du Bureau.
  10. Questions diverses.
  11. Adoption du rapport.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

*Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté de la quatre-vingt-quatrième session (ECE/HBP/218)*

1. La réunion sera ouverte par la Présidente du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, qui présentera pour adoption l'ordre du jour, établi en concertation avec le Bureau du Comité.

### 2. Rapport sur les conclusions du troisième Forum des maires et les recommandations correspondantes

*Document(s) : Projet de recommandations sur la régénération urbaine formulées par le troisième Forum des maires (ECE/HBP/2023/1)*

2. En janvier 2023, le Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a constitué le Forum des maires en tant qu'organe subsidiaire du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sous la forme d'une équipe de spécialistes (ECE/EX/2023/L.4). Il a également décidé que le Forum des maires se réunirait chaque année à Genève, immédiatement avant la session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire. Conformément à cette décision, le troisième Forum des maires aura lieu à Genève les 2 et 3 octobre 2023<sup>1</sup>.

3. Le Président du Forum des maires fournira au Comité des informations sur les conclusions du Forum et lui présentera les recommandations de celui-ci (ECE/HBP/2023/1).

4. Le Comité sera invité à :

- a) Prendre note des informations qui lui auront été communiquées au sujet du Forum ;
- b) Examiner et approuver les recommandations du Forum des maires selon qu'il conviendra ;
- c) Formuler des recommandations concernant l'organisation du quatrième Forum des maires en 2024.

<sup>1</sup> Pour plus d'informations, veuillez consulter la page Web du troisième Forum des maires à l'adresse <https://forumofmayors.unece.org/>.

### 3. Suite donnée à l'adoption de la Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine

*Document(s) : Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine pour des habitations, des infrastructures urbaines et des villes durables, sûres, saines, socialement inclusives, climatiquement neutres et circulaires (ECE/HBP/2022/2)*

5. Le Comité a adopté la Déclaration de Saint-Marin<sup>2</sup> à sa quatre-vingt-troisième session. Les représentants seront informés des manifestations au cours desquelles la Déclaration aura été abordée, ainsi que des mesures pertinentes prises par les États membres.

6. Le Comité sera invité à recommander des activités à mener dans le cadre de son programme 2024 dans le but de soutenir un urbanisme et une architecture urbaine durables et inclusifs dans la région de la CEE.

### 4. Point sur l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile »

*Document(s) : « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » (ECE/HBP/215)*

7. Le plan d'action Espace et vie dans la CEE a été approuvé le 6 octobre 2021 par les participants à la Réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire.

8. Une table ronde sera organisée au sujet de l'exécution du plan d'action régional. Elle réunira des représentants d'autorités nationales et infranationales, du milieu universitaire et de la société civile, qui échangeront des données d'expérience et des bonnes pratiques concernant l'exécution du plan d'action régional dans leurs pays, villes et milieux respectifs.

9. Le Comité sera invité à prendre note des activités menées à l'appui de l'exécution du plan d'action régional 2030.

### 5. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité

*Document(s) : Rapport biennal de la Commission économique pour l'Europe (20 avril 2021-18 avril 2023)(E/ECE/1503)*

10. Les représentants recevront des informations sur les faits récents survenus à la CEE et dans d'autres organismes des Nations Unies et qui auront des répercussions sur les travaux du Comité et devront être pris en compte dans la planification de l'exécution des programmes de travail du celui-ci pour 2023 et 2024.

#### a) Faits récents survenus à l'Organisation des Nations Unies et à la Commission économique pour l'Europe

11. Le secrétariat présentera au Comité les conclusions et les décisions pertinentes issues de la session de la CEE (Genève, 18 et 19 avril 2023), notamment l'initiative visant à renforcer la coopération entre les comités sectoriels de la CEE.

<sup>2</sup> <https://unece.org/isu/documents/2022/12/post-session-documents/san-marino-declaration>.

12. Le secrétariat fournira aux représentants des informations sur les manifestations qui se sont tenues récemment dans le contexte de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE (Genève, 29 et 30 mars 2023)<sup>3</sup>, le forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 10-19 juillet 2023)<sup>4</sup> et la seconde Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Nairobi, Kenya, 5-9 juin 2023)<sup>5</sup>. Les représentants recevront également des informations sur la participation de la CEE à la Coalition Local2030<sup>6</sup>.

13. Le secrétariat transmettra au Comité des informations sur les préparatifs des manifestations mondiales ci-après, qui se tiendront prochainement : la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2023 (Doubaï, Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023)<sup>7</sup> et la douzième session du Forum urbain mondial (Le Caire, novembre 2024)<sup>8</sup>.

#### b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

14. Le secrétariat transmettra au Comité des informations sur les faits nouveaux pertinents qui pourraient avoir des répercussions sur les travaux de celui-ci.

15. Des représentants d'ONU-Habitat, d'autres organismes des Nations Unies et des autres commissions économiques régionales de l'ONU, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres organisations et réseaux extérieurs au système des Nations Unies communiqueront des informations sur leurs activités qui présentent un intérêt pour le Comité.

16. Le Comité sera invité à prendre note des informations qui lui auront été communiquées et à formuler des recommandations concernant ses futures activités.

### 6. Examen de l'exécution des programmes de travail pour 2022 et 2023

*Document(s) :      Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 (ECE/HBP/2021/9)*

*Projet de programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 (ECE/HBP/2022/9)*

*Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/2023/2)*

17. Le Comité sera invité à procéder à l'examen de l'exécution des programmes de travail pour 2022 et 2023 comme indiqué aux sous-points 6 a) à 6 h).

#### a) Exécution de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

*Document(s) :      Smart Sustainable Cities Profile: Podgorica, Montenegro (ECE/HBP/2023/Inf. 1)*

*Smart Sustainable Cities Profile: Almaty, Kazakhstan (ECE/HBP/2023/Inf. 2)*

18. Le secrétariat informera le Comité des activités actuellement menées par la CEE dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », notamment : a) la finalisation des activités menées dans le cadre du projet sur les modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables, financé par la douzième tranche du Compte de

<sup>3</sup> <https://regionalforum.unece.org/events/regional-forum-2023>.

<sup>4</sup> <https://hlpf.un.org/2023>.

<sup>5</sup> <https://unhabitat.org/events/second-un-habitat-assembly>.

<sup>6</sup> Coalition Local2030, <https://www.local2030.org/>.

<sup>7</sup> <https://unfccc.int/cop28>.

<sup>8</sup> <https://wuf.unhabitat.org/>.

l'ONU pour le développement<sup>9</sup> ; b) l'organisation de la réunion annuelle de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » le 20 juin 2023.

19. Le Comité sera invité à :

- a) Prendre note des informations qui lui auront été communiquées ;
- b) Accueillir favorablement l'élaboration des monographies consacrées aux villes intelligentes et durables d'Almaty (Kazakhstan) et de Podgorica (Monténégro) ;
- c) Approuver les monographies en tant que publications officielles en anglais et en russe, et les diffuser sous forme numérique et imprimée.

**b) Renforcer la résilience des villes au moyen de plans d'action, de solutions fondées sur la nature et de financements verts et innovants**

*Document(s) : Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE (ECE/HBP/214).*

*Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines (ECE/HBP/2023/3)*

*Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain (ECE/HBP/2023/4)*

20. Le secrétariat transmettra aux représentants des informations sur : a) les résultats du projet d'intervention rapide « Renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 »<sup>10</sup> du Compte de l'ONU pour le développement et les conclusions de l'évaluation du projet<sup>11</sup> ; b) les activités relatives aux villes menées par le Comité des forêts et de l'industrie forestière, notamment les travaux concernant les arbres et forêts en milieu urbain, l'Initiative pour des villes arborées<sup>12</sup>, le Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain<sup>13</sup>, le projet « Forests 4 Food in Cities » de NaturEaTown, ainsi que les bâtiments à faible émission de carbone ; c) les instruments de la CEE visant à aider les villes à utiliser des instruments financiers verts et innovants pour le redressement urbain<sup>14</sup>.

21. De plus, dans le but de fournir aux villes de nouvelles orientations en matière de financement vert, le Bureau du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a élaboré des « principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines ». Ces principes seront présentés au Comité.

22. Le Comité sera invité à :

- a) Accueillir favorablement les travaux du secrétariat à l'appui du renforcement de la résilience et de la durabilité des villes et à inviter celui-ci à poursuivre ces travaux dans le cadre du projet « Aider les États membres à renforcer la résilience économique des villes pour des réponses et un redressement inclusifs dans le contexte des catastrophes naturelles et anthropiques, des changements climatiques et de chocs intérieurs et extérieurs » ;

<sup>9</sup> Le projet a été financé au titre de la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement – pour en savoir plus, voir <https://unece.org/housing/innovativefinancing-sustainablemartcities> et <https://unece.org/housing/projects/NUA-implementation> – et au titre du projet « Renforcement des capacités de certains pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) à réaliser les objectifs de développement durable relatifs aux villes au moyen de monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire et de mécanismes de financement innovants » financé par la Fédération de Russie.

<sup>10</sup> Une page Web dédiée au projet est disponible à l'adresse <https://urbaneconomicresilience.org/>.

<sup>11</sup> La fiche d'évaluation du projet est disponible [ici](#).

<sup>12</sup> <https://treesincities.unece.org/>.

<sup>13</sup> <https://treesincities.unece.org/informal-network-experts-sustainable-urban-forestry>.

<sup>14</sup> Lignes directrices sur les outils et mécanismes de financement de projets relatifs aux villes intelligentes et durables : <https://unece.org/info/Housing-and-Land-Management/pub/368918> ; Compendium des pratiques en matière de financements innovants de projets relatifs aux villes intelligentes et durables : <https://www.itu.int/en/publications/Documents/tsb/2023-U4SSC-Compendium-Practices-Innovative-Financing-SSC-Projects/index.html#p=1>.

b) Prendre note des activités relatives aux villes menées par le Comité des forêts et de l'industrie forestière ;

c) Participer aux activités du Réseau informel d'experts de la nature en milieu urbain du Comité des forêts et de l'industrie forestière, géré par la Section CEE/FAO de la forêt et du bois, étant donné les synergies existantes avec ce Comité en matière de verdissement des villes et de forêts urbaines ;

d) Approuver les « Principes pour le financement vert de projets durables relatifs à l'immobilier, aux infrastructures et à la transformation des zones urbaines » et les diffuser en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique uniquement.

**c) Examens locaux volontaires : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local**

*Document(s) : Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE (ECE/HBP/2022/6)*

23. Le secrétariat fournira au Comité des informations actualisées sur la mise à l'essai, dans le cadre de projets locaux dans ce domaine, des Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE, et l'élaboration d'un programme de formation en ligne sur les examens locaux volontaires<sup>15</sup>.

24. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des informations qui lui auront été communiquées ;

b) Accueillir favorablement les travaux que le secrétariat a consacrés à l'élaboration du portail de formation en ligne, à la mise à l'essai des lignes directrices dans les villes pilotes et à l'organisation d'activités de renforcement des capacités.

**d) Activités du réseau des centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables**

25. Le Comité sera informé des activités menées par le réseau des huit centres d'excellence<sup>16</sup>, qui l'aident à appliquer la Charte de Genève sur le logement durable et à exécuter le plan d'action « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 ».

26. Le Comité sera invité à :

a) Accueillir favorablement les activités menées par les centres d'excellence de la Charte de Genève, qui l'aident à appliquer la Charte de Genève sur le logement durable et à exécuter le plan d'action régional 2030 ;

b) Réaffirmer le rôle central que jouent les centres d'excellence dans l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;

c) Demander aux centres d'excellence de poursuivre leurs activités en coordination avec le secrétariat, conformément aux documents d'orientation pertinents de la CEE.

**e) Activités du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie**

*Document(s) : Programme of Work of the Real Estate Market Advisory Group for 2023-2024 (ECE/HBP/2022/8)*

27. Le Groupe consultatif du marché immobilier aide le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à exécuter leurs programmes de travail. La Présidente du Groupe consultatif présentera au Comité un rapport sur les activités de celui-ci.

<sup>15</sup> Le projet « Amélioration du développement urbain durable dans des villes norvégiennes » (<https://unece.org/housing/norwegian-project>) a soutenu l'élaboration du portail en ligne. Le rapport d'évaluation du projet est disponible à l'adresse [https://unece.org/evaluation-reports#accordion\\_9](https://unece.org/evaluation-reports#accordion_9) sous l'onglet Housing, Land Management and Population (Logement, aménagement du territoire et population).

<sup>16</sup> <https://unece.org/housing/charter-centres>.

28. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des activités menées par le Groupe consultatif depuis sa quatre-vingt-troisième session ;

b) Accueillir favorablement les activités menées par le Groupe consultatif en ce qui concerne l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population.

**f) Logements abordables, neutres en carbone et économes en énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

*Document(s) : #Logement2030 : élaboration de politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE (ECE/HBP/204)*

*Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/10)*

29. Le secrétariat rendra compte des activités menées dans le cadre de l'initiative #Logement2030<sup>17</sup>, notamment sur la manifestation parallèle organisée lors du Festival international du logement social (Barcelone, Espagne, 7-9 juin 2023).

30. Des représentants du secrétariat du Comité et de la Division de l'énergie durable de la CEE fourniront au Comité des informations sur les progrès réalisés par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE (constituée en 2017 et dont le mandat a été prorogé jusqu'en 2023) depuis la quatre-vingt-troisième session de ce dernier, et inviteront les représentants à proroger le mandat de l'Équipe spéciale jusqu'en 2025.

31. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des activités menées et des résultats obtenus par l'Équipe spéciale conjointe depuis sa quatre-vingt-troisième session et à décider de continuer de participer aux travaux de l'Équipe spéciale pendant la période 2024-2025 ;

b) Approuver le cahier des charges de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments pour 2024-2025 et à décider de proroger le mandat de celle-ci jusqu'en 2025 ;

c) Prier les États membres et les autres parties prenantes d'apporter un appui financier et un appui en nature aux activités de l'Équipe spéciale conjointe.

**g) Administration des biens fonciers et aménagement du territoire**

*Document(s) : Projet de mandat du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2025-2030 (ECE/HBP/2023/5)*

*Projet de programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2024-2025 (ECE/HBP/2023/6)*

*Ecosystems and security for future land administration arrangements (ECE/HBP/2023/Inf. 3)*

32. La Présidente du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers fournira au Comité des informations sur les activités menées depuis la quatre-vingt-troisième session de ce dernier, sur les résultats de la treizième session du Groupe de travail (Genève, 4 et 5 avril 2023)<sup>18</sup> et sur ses activités à venir.

<sup>17</sup> <https://www.housing2030.org/>.

<sup>18</sup> <https://unece.org/housing-and-land-management/events/wpla-13thsession>.

33. Le Comité sera invité à :
- a) Prendre note avec satisfaction des activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, y compris de l'organisation de sa treizième session ;
  - b) Accueillir favorablement le rapport thématique intitulé « Les écosystèmes et la sécurité dans le cadre des futures modalités d'administration des biens fonciers » (*Ecosystems and security for future land administration arrangements*) élaboré par le Groupe de travail ;
  - c) Approuver le rapport en tant que publication officielle en anglais et en russe, et le publier sous forme numérique et imprimée ;
  - d) Approuver la prorogation du mandat du Groupe de travail jusqu'en 2030 et transmettre le texte du mandat au Comité exécutif pour approbation définitive ;
  - e) Approuver le programme de travail du Groupe de travail pour 2024-2025.

**h) Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire**

*Document(s) : Draft country profile on urban development, housing and land management of Albania (ECE/HBP/2023/Inf. 4)*

*Assessment of the national housing policy of Montenegro (ECE/HBP/2023/Inf. 5)*

34. Le secrétariat fournira au Comité des informations sur les activités d'élaboration de monographies nationales menées récemment et sur les demandes supplémentaires de monographies qu'il lui reste à traiter.

35. Le Comité sera invité à prendre note :

- a) De l'achèvement de la monographie nationale concernant l'Albanie ;
- b) Des résultats de l'évaluation des politiques nationales du logement du Monténégro et de l'avancement de la monographie du pays ;
- c) De la demande de l'Ouzbékistan relative à l'élaboration d'une monographie nationale ;
- d) De la demande de l'Arménie relative à l'élaboration d'une monographie nationale.

36. Le Comité sera invité à s'intéresser à toute autre demande d'élaboration d'une monographie nationale.

**7. Point sur les activités de coopération technique**

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/2023/2)*

37. Le secrétariat rendra compte au Comité des activités de coopération technique menées depuis la quatre-vingt-troisième session de ce dernier.

38. Le Comité sera invité à prendre note des activités menées et à fournir des orientations sur la suite à y donner.

## 8. Programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2025

*Document(s) : Activités du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire depuis sa quatre-vingt-troisième session (ECE/HBP/2023/2)*

*Programme de travail pour 2024 de la composante logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population (ECE/HBP/2023/7)*

*Prévisions de publications officielles et de supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 (ECE/HBP/2023/8)*

*Outline of key components of the programme of work of the housing and land management component of Housing, Land Management and Population subprogramme for 2025 (ECE/HBP/2023/Inf. 6)*

39. Le secrétariat présentera le programme de travail pour 2024, un aperçu des éléments clefs du programme (*Outline of key components of the programme of work*) et une proposition concernant les publications officielles et les supports promotionnels pour 2025.

40. Le Comité sera invité à :

a) Prendre note des informations sur les activités qui ont été réalisées dans le cadre de ses programmes de travail pour 2022 et pour 2023 ;

b) Adopter le projet de programme de travail pour 2024 et le recommander au Comité exécutif pour approbation ;

c) Approuver la liste détaillée des activités proposées aux fins de l'exécution du programme de travail 2024 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population, telle que présentée dans le document ECE/HBP/2023/2 ;

d) Examiner les éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025 et présenter les recommandations concertées sur ces éléments, y compris les modifications proposées par le secrétariat ;

e) Approuver la proposition relative aux publications officielles et aux supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2025.

## 9. Élection du Bureau

41. Le Comité élira les membres de son bureau, y compris son (sa) président(e) et ses deux vice-président(e)s, qui resteront en fonctions jusqu'à la fin de la quatre-vingt-cinquième session.

## 10. Questions diverses

42. Les États membres voudront peut-être soulever d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **11. Adoption du rapport**

43. La Présidente résumera les principales décisions prises par le Comité. Celui-ci sera invité à adopter son rapport sur la base du projet établi par le secrétariat. La Présidente informera les membres de la date prévue pour la session suivante du Comité.

### III. Calendrier provisoire

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
Mercredi 4 octobre	10 h 00-10 h 05	1	Adoption de l'ordre du jour
	10 h 05-10 h 30	2	Rapport sur les conclusions du troisième Forum des maires et les recommandations correspondantes
	10 h 30-11 h 00	3	Suite donnée à l'adoption de la Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine
	11 h 00-13 h 00	4	Point sur l'exécution du plan d'action intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 »
	15 h 00-15 h 30	5	Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité
		6	Examen de l'exécution des programmes de travail pour 2022 et 2023 :
	15 h 30-16 h 00	6 a)	Exécution de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »
	16 h 00-17 h 00	6 b)	Renforcer la résilience des villes au moyen de plans d'action, de solutions fondées sur la nature et de financements verts et innovants
	17 h 00-18 h 00	6 c)	Examens locaux volontaires : mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local
	Jeudi 5 octobre	10 h 00-12 h 00	6 d)
12 h 00-13 h 00		6 e)	Activités du Groupe consultatif du marché immobilier pour des bâtiments et des villes durables, climatiquement neutres et économes en énergie
15 h 00-16 h 00		6 f)	Logements abordables, neutres en carbone et économes en énergie dans la région de la Commission économique pour l'Europe
16 h 00-17 h 00		6 g)	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire
17 h 00-18 h 00		6 h)	Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire
Vendredi 6 octobre	10 h 00-13 h 00	7	Point sur les activités de coopération technique
	15 h 00-16 h 30	8	Programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2024 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2025

---

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	
	16 h 30-17 h 00	9	Élection du Bureau
	17 h 00-17 h 30	10	Questions diverses
	17 h 30-18 h 00	11	Adoption du rapport

---